

(fenêtr es sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

Du 27 novembre au 4 décembre, tous les enseignants du premier degré sont appelés à voter pour élire leurs représentants à la CAPD, à la CAPN, au CTA et au CTM.

Depuis sa création en 1993, la FSU est la fédération majoritaire dans l'Education Nationale et le SNUipp-FSU a remporté toutes les élections à la CAPN et au CTM. Dans la Nièvre, le SNUipp-FSU est majoritaire depuis les dernières élections de 2011, avec 50,71 % des voix et trois élus sur cinq à la CAPD.

Le SNUipp-FSU est le syndicat de toute la profession, celui qui défend nos droits et s'oppose aux dérives autoritaristes, celui qui garantit les règles d'affectation et de promotion et en assure l'équité et la transparence, celui qui défend individuellement les collègues faisant face à des difficultés avec l'administration.

Le SNUipp est aussi le syndicat qui, au sein de la FSU, s'engage dans l'ensemble des débats et actions en faveur des salariés, pour une société juste et solidaire, ne se limitant pas à agir dans son seul champ professionnel.

Le SNUipp-FSU, en lien avec la recherche, est porteur d'un projet de transformation de l'école, pour une école plus juste, pour la réussite de tous les élèves et pour que l'ensemble des personnels bénéficient de carrières valorisantes et de conditions de travail adaptées à leurs missions.

Si le SNUipp-FSU est bel et bien attentif à toute la profession, il n'est pas uniquement un syndicat « de service », mais aussi un syndicat d'action et de proposition.

Alors, du 27 novembre au 4 décembre, votez et faites voter pour les listes du SNUipp et de la FSU !

N° 210
Novembre 2014

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : le SNUipp et la FSU, c'est... P.3 : les candidats du SNUipp-FSU 58 à la CAPD P.4 : la profession de foi du SNUipp-FSU 58, le mot du secrétaire général P.5 : pourquoi voter SNUipp et FSU P.6 : voter, mode d'emploi

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 21/11/2014



BULLETIN SPÉCIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS
du 27 novembre au 4 décembre

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



CLIQUEZ
VOTEZ



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

Le débat, le rassemblement, l'action

Pour élaborer ses revendications et construire son action, le SNUipp-FSU 58 s'appuie sur la rencontre et la consultation des personnels : visites d'écoles, assemblées générales... Il participe aux réunions, aux manifestations, construit l'action avec les collègues, les élus et les parents d'élèves. Salaires, rythmes scolaires, retraite, conditions de travail, service public, éducation prioritaire, carte scolaire,... les actions souvent initiées par le SNUipp et la FSU n'ont pas manqué ces dernières années... y compris depuis les présidentielles de 2012...



(RE)VALORISATION



RAISED



CONFIANCE

LEUR RÉUSSITE,
NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS
LES MOYENS
DE BIEN
LE FAIRE!



RESPECT =



EFFECTIFS RÉDUITS

PLUS DE MAÎTRES
QUE DE CLASSES

Une réflexion sur le métier



Le SNUipp-FSU mène une vraie réflexion sur le métier pour transformer l'école, au service de la réussite de tous. Conditions de travail, rythmes scolaires, maternelle, médicalisation de l'échec scolaire..., il débat avec toute la profession lors des réunions d'information syndicale, des stages syndicaux, de l'université d'automne...



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 RÉSULTATS DANS LA NIÈVRE (CAPD) :

SNUipp-FSU : 50,71 % (3 élus)

SE - UNSA : 36,48 % (2 élus)

SDEN-CGT : 10,5 %

SNUDI-FO : 2,31 %



LES CANDIDATS DU SNUIPP-FSU 58



Maryline Marcel
Directrice
École maternelle G. Sand
Château-Chinon



Delphine Métairie-Nicolas
adjointe
École élém. R. Rolland
Varennes-Vauzelles

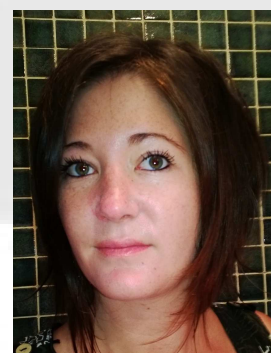


Coralysse Mazzotti
Adjointe spécialisée
IME Les Graviers
Varennes-Vauzelles

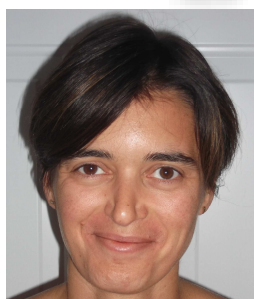
Alexandre Piquois
adjoint
École primaire
Champlemy



Caroline Daoust
Adjointe spécialisée
École prim. P. et M. Curie
Cosne-Cours-sur-Loire



Karen Gauchot
adjointe
École primaire
Châtillon-en-Bazois



Maud Brochu
Adjointe spécialisée
École élém A. Camus
Nevers



Julie Genevois
Directrice
École primaire
Montsauche-les-Settons



Geneviève Berges
Maître formatrice
École prim. B. Pascal
Nevers

Christophe Bolle
adjoint
École élém. A. Camus
La Machine



**PLUS NOMBREUX
POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE.**

**VOTEZ
SNUIPP-FSU**

LA PROFESSION DE FOI DU SNUIPP-FSU 58



Les élus du SNUipp-FSU 58
**Des collègues de terrain,
à vos côtés, proches de
vos préoccupations**

Ce qui fait la différence...

... en CAPD : les élus du SNUipp-FSU 58 accompagnent, aident et défendent TOUS les personnels. Ils interviennent pour le respect des règles afin de préserver l'équité. Lors des opérations de mouvement départemental, le SNUipp-FSU 58 propose à tous les participants une fiche de contrôle qui lui permet de faire des propositions dans le respect des règles et des barèmes. Ainsi, c'est grâce à l'intervention des élus du SNUipp-FSU 58 que la majorité des collègues a pu obtenir un poste souhaité lors des ajustements de juin et d'août. Ils aident aussi à constituer TOUS les dossiers de promotion, de temps partiel, de disponibilité, d'exeat,... et rendent compte dans la transparence. Et quand des injustices se font jour, ce sont encore les délégués du SNUipp-FSU 58 qui agissent, comme cette année pour les frais de déplacement des enseignants contractuels ou le versement de l'ISAE pour des collègues qui en étaient exclu-e-s...

... en CTSD/CDEN : les délégués du SNUipp-FSU 58 réussissent à faire infléchir certaines décisions par la ténacité de leurs interventions et grâce à leur connaissance du terrain. Ce sont aussi les délégués du SNUipp-FSU 58 qui ont réussi à imposer « des sujets qui fâchent » : conditions de scolarisation des élèves de moins de trois ans, accompagnement des élèves en situation de handicap, médecine scolaire...

... en CHS CT : les représentants du SNUipp-FSU 58 ont obtenu la prise en compte de la difficulté du métier, la mise en place d'outils de prévention. Ils ont porté des exigences en matière de conditions de travail des personnels, notamment suite à la réforme des rythmes scolaires : déplacements, prévention des risques sociaux et psychologiques et des troubles musculo-squelettiques...

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS
du 27 novembre au 4 décembre

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !

CLIQUEZ
VOTEZ



Questions de rythmes

Sur la question des rythmes scolaires, seul le SNUipp-FSU 58 a débattu avec les collègues lors de réunions d'information syndicale, et proposé des journées d'action et une grève.

C'est encore lui qui a démontré en CDEN ou en CHS CT que cette réforme avait des incidences sur les conditions de travail et donc de vie des collègues. Au comité de suivi des rythmes scolaires, c'est le SNUipp-FSU 58 qui relaie les interrogations, les demandes des professeurs des écoles, et est force de proposition.

PLUS NOMBREUX
POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,

VOTEZ
SNUIPP-FSU



« Ce scrutin représente un enjeu essentiel et le message qui sortira des urnes sera scruté avec précision par le ministère au niveau national et par l'Inspecteur d'académie dans le département. Alors que la priorité au primaire ne se vit pas au quotidien, que les salaires sont bloqués et que nos conditions de travail se dégradent, une abstention importante pourrait conduire le ministère et ses services à déclarer que les enseignant(e)s sont finalement satis-

faits de leur sort et de la situation faite à l'école. De plus, une baisse de la participation donnerait du crédit à ceux qui rêvent d'un affaiblissement du syndicalisme et de l'action collective.

Nous regrettons que la complexité de ce scrutin ne facilite pas la participation du plus grand nombre.

Pourtant, nous devons faire entendre notre voix.

Choisir le SNUipp-FSU, c'est choisir un syndicalisme vivant, unitaire et combatif qui s'engage pour vous et l'école. La priorité au primaire a été vampirisée par une réforme des rythmes loin d'être satisfaisante pour tous les élèves et les enseignants. Pendant ce temps là, un grand nombre de sujet est resté à quai : les classes trop chargées qui pénalisent toujours les élèves en difficulté, la formation continue, nos salaires...

De plus, l'articulation vie professionnelle et vie personnelle (mutations,

temps partiels...) est de plus en plus insatisfaisante. Il faut changer cela. Choisir le SNUipp-FSU, c'est choisir des candidates et des candidats proches de vous, au service de notre métier et notre profession. Dans le département, Delphine, Alexandre, Anne-Marie, Christophe, Caroline, Maud,....., vos élu(e)s en CAPD agissent sans relâche pour vous défendre face à l'arbitraire et aux inégalités. Que ce soit pour le mouvement, les promotions, vous pouvez compter sur leur sérieux et leur ténacité pour intervenir et garantir la transparence et l'équité des opérations qui concernent votre carrière et votre vie professionnelle. A chaque étape, vos délégués suivent votre dossier, le défendent face à l'administration et vous rendent compte des décisions. Qui le ferait si vos élus du SNUipp n'étaient pas là ? C'est un travail précieux qui mérite toute notre confiance.

Du 27 novembre au 4 décembre, je vous invite à voter mais aussi à faire voter tous vos collègues pour le SNUipp 58 et pour la FSU, notre fédération.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'envoyer un message fort et sans ambiguïté au gouvernement pour faire avancer une école au service de la réussite de tous les élèves et obtenir l'amélioration de notre condition enseignante. Ensemble, nous devons nous doter d'élus départementaux sérieux, exigeants, à l'écoute. »

Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU

POURQUOI VOTER SNUIPP ET FSU

LES ÉLUS DU SNUIPP-FSU 58...

... accompagnent, aident et défendent tous les personnels

Les représentants du SNUipp-FSU 58 défendent face à l'administration l'intérêt de tous et de chacun.

Ils soutiennent, conseillent et accompagnent les collègues qui le souhaitent, qu'ils soient syndiqués ou pas, en cas de différend avec l'administration.

Ils aident à constituer, suivent et soutiennent tous les dossiers de promotion, de temps partiel, de permutation, d'exeat...

Lors des opérations de **mouvement départemental**, le SNUipp-FSU 58 propose à tous les participants une fiche de contrôle qui lui permet de comparer avec les documents de l'administration et de faire des propositions dans le respect des règles et des barèmes.

Par exemple, cette année, à l'ajustement, **c'est une nouvelle fois le seul SNUipp-FSU 58 qui a demandé et obtenu que l'ensemble des propositions d'affectation soient revues dans le respect du barème**. Ainsi, **les collègues nommés lors de l'ajustement du 26 juin l'ont été sur propositions du SNUipp-FSU 58**, acceptées par le DASEN, n'en déplaise à ceux qui auraient voulu faire croire qu'ils y étaient pour quelque chose...

... font évoluer les règles départementales

Le SNUipp-FSU 58 intervient pour **faire évoluer les règles du paritarisme**, notamment ces dernières années celles du mouvement départemental, **en toute transparence et toute équité**. Il intervient systématiquement pour que les règles soient favorables au plus grand nombre, **priviliégiant l'intérêt général plutôt que l'intérêt particulier**.

... contrôlent les propositions de l'administration, contestent les décisions arbitraires

Avant et pendant les réunions paritaires, les délégués du SNUipp-FSU 58 contrôlent les propositions de l'administration, comparent avec les informations transmises par vos soins, font rectifier les erreurs et veillent à l'application des règles et au respect des barèmes.

Le SNUipp-FSU est le seul à publier le résultat du mouvement provisoire avec les barèmes, seul moyen de corriger les éventuelles erreurs.

Par ailleurs, **le SNUipp-FSU est également le seul à demander, pour respecter l'équité, que lors des opérations de permutations manuelles, les exeats soient accordés dans le respect des barèmes**. Ainsi, cette année, cette demande validée par l'administration a permis à deux collègues d'obtenir leur mutation à la rentrée (voir témoignage ci-contre).

... informent toute la profession, en toute transparence et honnêteté

Le SNUipp-FSU 58 rend compte à tous les personnels. Par le biais de son bulletin, de son site, de ses messages électroniques (« La fenêtre du SNUipp-FSU 58 »), **il informe régulièrement toute la profession des décisions prises**.

De plus, le SNUipp-FSU 58 se distingue en ne publiant pas de simples compte rendus des réunions et commissions, comme l'administration le fait, mais essaie d'en faire l'analyse. Surtout, **le SNUipp-FSU 58 fait ce qu'il dit et dit ce qu'il fait**. Jamais il ne s'approprie après coup des questions qu'il n'a pas posées ou des demandes qu'il n'a pas sollicitées...

Enfin, en assurant une présence quotidienne (grâce notamment au transfert d'appel), **ses représentants sont joignables tous les jours**, par mel, par téléphone, y compris les week-end et pendant les vacances scolaires.



Ils témoignent..

« A l'ajustement du mouvement de juin 2014, j'avais confié ma fiche de contrôle au SNUipp-FSU 58. Suite aux propositions de l'administration, ses représentants sont intervenus en CAPD pour que les barèmes et les vœux des candidats soient pris en compte. J'ai finalement été nommée une seconde année dans mon école à titre provisoire. » (Vanessa Berd, TI, Cosne-sur-Loire)

« L'an passé, j'ai effectué une demande de changement de département. Les délégués du SNUipp-FSU 58 m'ont conseillé pour constituer mon dossier, l'ont suivi, soutenu, sont intervenus auprès de l'administration pour le défendre, notamment pendant la phase manuelle, et m'ont régulièrement informée. Surtout, ils sont intervenus pour que le barème soit pris en compte et respecté, ce qui m'a permis d'obtenir ma mutation. » (Emilie Massiaux, désormais dans le Puy-de-Dôme)

« L'an passé, l'administration refusait de nous verser l'ISAE pour une mauvaise raison technique. Ce sont les délégués du SNUipp-FSU 58 qui sont intervenus pour défendre nos droits. Au bout de six mois de négociation, le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause et l'indemnité a finalement été versée à l'ensemble des collègues de l'IME. » (Laura Munaro, coordonnatrice pédagogique de l'IME de Guipy)

« Lors de l'ajustement du mouvement de l'an passé, l'administration refusait de me nommer à nouveau sur le poste que j'occupais à titre provisoire sous prétexte que j'exerçais à temps partiel. Les délégués du SNUipp-FSU 58 siégeant à la CAPD sont intervenus et j'ai finalement pu être reconduite, comme mon barème m'y autorisait sur le poste. » (Céline)

« J'étais enseignant(e) contractuel(le) dans la Nièvre une journée par semaine. Alors que nous n'étions pas encore titulaire, le SNUipp-FSU 58 nous a accompagnés et conseillés tout au long de cette année particulièrement chargée. Cela faisait également du bien d'avoir quelqu'un à qui parler de nos difficultés. L'administration nous a envoyés en stage en responsabilité à deux reprises dans l'année. Pour certains d'entre nous ces stages étaient très éloignés du domicile, occasionnant des frais importants. Ce sont les délégués du SNUipp-FSU 58 qui ont obtenu de l'administration le paiement de frais de déplacement pour ces stages. » (Coraline Chapuis, Justine François, Mélissa Rousselet, Jean-Baptiste Ducamp)



VOTER, MODE D'EMPLOI



EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT,
JE VOTE
FSU



À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

ÉTAPE 3

**POUR QUE VOTRE VOIX PORTE,
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE, VOTEZ!**

1

ESPACE ÉLECTEUR

- Je me rends sur mon espace électeur
- > avec mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-académie.fr)
- > et le mot de passe que j'ai créé en activant cet espace.
- Je clique sur « Mes scrutins »



2

JE VOTE

- > avec l'identifiant de vote qui m'a été adressé sous enveloppe sur mon lieu de travail ou à mon domicile
- > et le mot de passe de mon espace électeur



Vous êtes titulaire ?

➤ vous avez 4 scrutins.

Vous êtes PE stagiaire ou non-titulaire CUI ?

➤ vous avez 2 scrutins.

Vous êtes non-titulaire AESH, AED ?

➤ vous avez 3 scrutins.

Vous êtes directeur ou directrice de SEGPA, d'ÉREA ou d'établissement spécialisé ?

➤ vous avez 5 scrutins.

Une difficulté ?

Contactez votre section départementale :

www.snuipp.fr/
-Les-sections-

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE.

VOTEZ
SNUIPP-FSU

VOTER,
C'EST FACILE!
<http://elections2014.snuipp.fr>

